

Conseil Communautaire
Du 16 décembre 2021
à 20h à la salle des fêtes de Champoly

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, BATTANDIER Maud, ROUX Lorraine, PRAS Séverine, LABOURE Charles, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, CROZET Guy, PEREZ Gérard, SIETTEL Thomas, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, MOISSONNIER Clément, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, CHABRIER Alexandre, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Était présent pour les services de la CCPU : AVRARD Emmanuel.

Absent ayant donné procuration : VIETTI Dominique.

Absents excusés : CLEMENCON Thierry, BRUEL Laurent, PONCET Pascal.

Ordre du jour :

Séance publique :

- Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2021 ;
- REOM / Détermination du coût de la part ;
- Programme de voirie 2022 / choix du maître d'œuvre ;
- Programme de voirie 2022 / demande de subvention ;
- Renouvellement de la convention Envie d'R ;

En préalable, M. LABOURE remercie les représentants de la commune de Champoly de bien vouloir accueillir l'assemblée communautaire.

Séance publique :

1/ Approbation du compte rendu de la séance du 25 novembre 2021 :

Le compte rendu est validé sans autre observation.

2/ REOM / Détermination du coût de la part :

M. LABOURE rappelle que ce sujet a fait l'objet d'un examen lors de la dernière commission ordures ménagères qui s'est tenue le 2 décembre dernier.

Synthèse des principales évolutions constatées lors de l'exercice 2021 et les perspectives pour l'exercice 2022 :

Budget Ordures ménagères
Fonctionnement
Dépenses
-Frais liés au fonctionnement du service déchets. (personnel affecté, charges diverses, fourniture achat de bacs, réparation, maintenance...)

- Prestations de services pour la collecte des OM, collecte des recyclables, le traitement des déchets et l'évacuation des bennes de la déchèterie, remplacement gardiennage, étude biodéchets).
- Contributions et participations au SEEDR
- Intérêts des emprunts Déchèterie
- Amortissements
- Virement à la section d'investissement nécessaire à l'équilibre.

Principales évolutions 2022 :

- Ajustement du coût des prestations par rapport aux prévisions.
- Augmentation des tonnages à 475 kg/hab. en 2021 contre 385 kg/hab. en 2010 tous déchets confondus.
- Hausse de la TGAP à 45€ /t au lieu de 37€ actuellement.
- Baisse des coûts de traitement des OMR et DIB avec le nouveau marché signé par le SEEDR ;
- Impact du changement de prestataire et du changement d'exutoire pour les OMR ;
- Impact du changement de prestataire et du changement d'exutoire pour les emballages ;
- Inscription de l'étude relative aux biodéchets ;
- Evolution des volumes collectés en déchèterie et au niveau des emballages ;
- Ajustement du montant relatif au personnel affecté à la gestion du service ;

Recettes

- Vente de produits résiduels
- Participations des éco-organismes
- Redevance
- Vente de conteneurs et composteurs
- Excédent reporté
- Amortissements

Principales évolutions 2022 :

- Augmentation préconisée du coût de la part OM de 2 % pour préserver les capacités d'investissement sur ce budget et anticiper les évolutions futures (TGAP, augmentation des coûts de la collecte, collecte des biodéchets, extension de la déchèterie...)
- Baisse attendue au niveau des recettes liées à la reprise des matériaux
- Inscription de recettes en lien avec la vente de composteurs
- Maintien des participations des éco organismes et inscription d'une subvention ADEME pour la réalisation de l'étude relative aux biodéchets.

Investissement

Dépenses

- Amortissement de subventions
- Capital des emprunts déchèterie
- Programmes d'investissement en lien avec la gestion des déchets

Principales évolutions 2022 :

- Inscription du programme pour le renouvellement des PAV + commandes de composteurs
- Inscriptions de travaux sur la déchèterie (frais de maîtrise d'œuvre pour l'extension, signalétique, équipements pour réguler l'accès à la déchèterie, et inscription de crédits pour équilibre.

Recettes

-FCTVA
-Amortissements
-Virement de la section de fonctionnement nécessaire à l'équilibre.

Principales évolutions 2022 :

-Inscription d'une subvention de 3 000€ pour la signalétique de la déchèterie.

Mme ROUX indique qu'en prenant en considération ces évolutions, la commission préconise une modification du montant de la redevance en prévision des augmentations de TGAP à venir et des investissements à réaliser à moyen terme.

En conséquence, il est proposé d'appliquer une variation de 2 % sur le montant de la redevance pour l'exercice 2022.

Produit attendu	438 144€
Part pleine	71.10€

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

3/ Programme de voirie 2022 / choix du maître d'œuvre :

M. LABOURE expose que le bureau d'Etudes REALITES assure une mission de maîtrise d'œuvre pour le compte de la CCPU pour le suivi du programme annuel de voirie communautaire depuis 2014.

La prestation de REALITES arrive à échéance avec la production des devis dans la perspective du programme de travaux 2022.

La CCPU a sollicité un nouveau devis REALITES pour le renouvellement de cette mission.

La proposition de REALITES se décompose de la façon suivante :

-Phase projet 2022 : 2 956.25 € HT

-Direction des travaux 2022 : 7 095.00€ HT

-Assistance aux opérations de Réception : 1773.75€ HT

Soit un taux d'honoraires de 2.15% sur la base de 550 000€ de travaux.

Cette proposition comprend également une phase avant-projet pour le programme 2023 pour un montant forfaitaire de 5680€ HT.

Globalement la proposition du Bureau d'études REALITES s'élève à 17 505€ HT comme pour l'année 2021.

Le Conseil Communautaire décide de retenir cette proposition à l'unanimité.

4/ Programme de voirie 2022 / demande de subvention :

M. LABOURE indique que les besoins ont été recensés en matière de travaux de voirie pour l'exercice 2022 en vue de l'établissement de la demande de subvention.

Deux dossiers distincts doivent être établis, un pour ce qui concerne les 10 communes appartenant au canton de Renaison et un autre spécifique à la commune de Les Salles.

-Le montant de travaux inscrit pour la demande relative au canton de Renaison reste à affiner au regard du reliquat de subvention disponible sur l'enveloppe voirie attribuée au Canton.

Il est proposé de compléter la demande pour solliciter le montant maximum mobilisable afin de satisfaire les demandes de travaux supplémentaires formulées par les communes soit une enveloppe de travaux de 464 370.65 €HT.

-Le montant de travaux inscrit pour la demande relative au canton de Boën s'élève à 48 754.12€ HT

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée.

5/ Renouveaulement de la convention Envie d'R :

M. LABOURE rappelle que Cap Rural et 14 territoires ruraux d'Auvergne Rhône-Alpes sont engagés dans une dynamique collective à travers l'opération Envie d'R depuis le 1er janvier 2018.

Envie d'R a pour objet de conduire des actions collectives pour coopérer avec des acteurs urbains de l'accompagnement en vue de stimuler la création d'activités dans les espaces ruraux.

(Accompagnement à un départ vers le rural, promotion des offres d'installation en milieu rural, démarches mutualisées...)

Dans ce dispositif Cap Rural a un rôle de coordination. Il contribue à l'animation, à la conception du programme d'actions, à la recherche des cofinancements, à la gestion des contributions des territoires participant au dispositif...

Pour rappel, Envie d'R est financé par :

- la contribution des 14 structures engagées ;
- des subventions publiques ou privées (type fondations).

La contribution par structure et par an est définie pour les années 2022 et 2023 à cinq mille euros, soit 2 500€ / an.

Cette proposition est validée à l'unanimité par l'assemblée communautaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.